

Etai<sup>ent</sup> présents : Michel JOURDEN, Brigitte JAMET, François LE BERRE, Marie MORGANT, Yann KEREBEL, Anne JOURDAIN, Didier MELLOUET, Ronan LANSONNEUR, Frédéric MORVAN, Caroline RIBEZZO, Eric COZIEN, Cloé PAQUE, Amandine KEROUANTON, Morgane LE GALL, Morgane LE QUELLEC, Philippe DHAUSSY et Sylvain GUERIN (arrivé à 19h06).

Absents excusés : Marie-France PEZENNEC qui a donné procuration à Sylvain GUERIN et Christophe FAVE qui a donné procuration à Eric COZIEN

Secrétaire de séance : François LE BERRE

En début de séance, les procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur François LE BERRE est élu secrétaire de séance.

## FINANCES

### 1) Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif d'une collectivité locale peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors crédits liés au remboursement de la dette, et ce sous réserve de l'accord préalable du Conseil municipal.

Cette mesure a pour but de ne pas interrompre la bonne marche de la Commune dans l'attente du vote du budget pour l'année 2022.

En 2021, les crédits votés en dépenses réelles d'investissement s'élevaient à 3 277 267,89 € dont 140 000 € de remboursement d'emprunt. Par conséquent, le montant plafond pour une ouverture de crédits est de 784 316 € (un quart de 3 137 267,89 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE des membres présents, autorise le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes :

Chapitres/Articles	Objet
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - 203 Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion - 204181 Biens mobiliers, matériel et études	Etudes skatepark : 8 500 €  Audit mairie 2020 : 3 600 €
21 IMMOBILISATION CORPORELLES - 2131 Bâtiments publics  - 21538 Autres réseaux - 2157 Matériel et outillage technique - 21783 Matériel de bureau et matériel informatique - 2172 Agencement et aménagement de terrains	Chaudière mairie : 35 400 € Refonte câblage mairie : 15 000 € Abri poste relevage rue du Gouérou : 8 400 € Marquage au sol : 14 100 € Acquisition onduleurs : 1 500 € Structures sport en extérieur : 29 400 €
<b>TOTAL</b>	<b>115 900 €</b>

## AFFAIRES FONCIERES

### 2) Régularisation foncière rue du Gouérou

A l'occasion de la vente entre particuliers d'un bien, sis 24 rue du Gouérou, la commune a constaté l'empiètement des propriétés cadastrées AM n° 264 et 263, d'une surface respective d'environ 80 m<sup>2</sup> et 65 m<sup>2</sup> (à parfaire par un document d'arpentage), sur le domaine public communal.

Souhaitant régulariser la situation et procéder à la cession de ces empiètements aux riverains, le service des Domaines a été consulté mais n'a pas apporté de réponse dans le délai imparti. Il appartient donc au Conseil municipal de déterminer le prix de vente.

Considérant qu'il s'agit d'un empiètement d'une surface réduite, il est proposé de céder ces empiètements au prix de 15€/m<sup>2</sup>. Les frais de géomètre et de notaire afférents à la vente seront à la charge des acquéreurs.

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE des membres présents :
- Approuve le prix de cession de 15€/m<sup>2</sup>.
  - Autorise le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à cette cession.

### 3) Régularisation foncière impasse du Créach

En date du 30 avril 2015, le Conseil municipal a approuvé la vente d'un empiètement sur le domaine public communal au profit du propriétaire riverain. Les parcelles AK 587 et AI 1311, constituant cet empiètement d'une surface totale de 17m<sup>2</sup>, ont été déclassées du domaine public par la délibération du 20 mars 2015.

Souhaitant régulariser la situation et procéder à la cession de cet empiètement, le service des Domaines a été consulté. Cependant il n'a pas apporté de réponse dans le délai imparti. Il appartient donc au Conseil municipal de déterminer le prix de vente.

Considérant qu'il s'agit d'un empiètement d'une surface réduite, il est proposé de le céder au prix de 15€/m<sup>2</sup>. Les frais de géomètre et de notaire afférents à la vente seront à la charge des acquéreurs.

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE des membres présents :
- Approuve le prix de cession de 15€/m<sup>2</sup>,
  - Autoriser le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à cette cession.

### 4) Régularisation foncière rue du Rohennic

Les parcelles cadastrées AE n°407 et 408, d'une superficie respective de 23m<sup>2</sup> et 33 m<sup>2</sup>, sises rue du Rohennic correspondent, dans les faits, à une partie de la voirie communale.

Souhaitant régulariser cet empiètement, les propriétaires riverains ont adressé une proposition de cession à titre gratuit de ces parcelles au profit de la commune.

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE des membres présents :
- Approuve l'acquisition des parcelles précitées en vue de l'intégrer au domaine public. Les frais de notaires seront à la charge de la commune ;
  - Autorise le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à cette régularisation.

## TRAVAUX

### 5) Aménagement de la rue de Brest : mise à jour du plan de financement

Par courrier en date du 17 décembre 2021, Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne informe Monsieur le Maire que le projet d'aménagement de la rue Brest est susceptible d'être soutenu financièrement à hauteur de 14 345 €, dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne », pour sa partie voie cyclable.

Afin de permettre l'instruction de ce dossier par les services régionaux, il convient de mettre à jour le plan de financement du projet. Ce plan est le suivant :

DEPENSES			RECETTES		
<b>I. ETUDES ET HONORAIRES</b>			Financeurs	Taux	Montant
Missions	Titulaires	Montant € H.T.			
Assistance technique marché MOE	CCPI	1 250,00 €	Etat - DETR 2019 (obtenue)	8,80%	95 000,00 €
Publication marché MOE	Viamedia	221,96 €			
Levé topographique	Urbateam	6 825,00 €	Région (demandée)	3,90%	42 066,51 €
Diagnostic réseau eaux pluviales	ACT Diagnostic	1 875,00 €	<i>Arrêt de cars Voie cyclable</i>		27 721,51 € 14 345,00 €
Maîtrise d'œuvre (MOE)	A3 Paysage	50 475,00 €	Département - refection RD (demandée)	11,85%	127 890,00 €
<b>S/total 1</b>		<b>60 646,96 €</b>	EPCI - piste cyclable (demandée)	1,71%	18 450,00 €
<b>II. TRAVAUX</b>			Autofinancement	73,75%	796 032,29 €
Lot 1 : Terrassement, voirie et réseaux	STPA - Binard	890 277,40 €			
Lot 2 : Espaces verts et mobilier	Paysages d'Iroise	96 525,00 €			
Extension éclairage public	SDEF	31 989,44 €			
<b>S/total 2</b>		<b>1 018 791,84 €</b>			
<b>Total</b>		<b>1 079 438,80 €</b>	<b>Total</b>		<b>1 079 438,80 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE des membres présents, approuve le présent plan de financement.

19h06 : arrivée de Monsieur Sylvain GUERIN

## MOBILITE

### 6) Approbation du Schéma directeur communal vélo

Le schéma directeur vélo communal est un document cadre qui vise à définir la politique cyclable de la commune. Ses objectifs sont le développement de l'usage du vélo au sens large encouragé par des mesures efficaces :

- La sécurisation des axes à fort trafic et des points noirs.
- L'amélioration du jalonnement des autres axes.
- L'équipement du territoire en services liés aux déplacements à vélo.
- L'accompagnement des usagers, collectivités, entreprises, associations, structures privés...

Ce document s'inscrit dans le cadre du Plan « Vélo et mobilités actives » présenté le 14 septembre 2018 par le Premier ministre qui porte l'ambition inédite de faire du vélo un mode de transport à part entière. L'objectif est de tripler la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien d'ici à 2024 en passant de 3 à 9 %.

Le schéma directeur vélo est construit en cohérence avec les documents de planification du territoire et les politiques environnementales du département du Finistère et de la région Bretagne. Ce projet a fait l'objet de plusieurs temps d'échange avec la C.C.P.I., les associations locales, les usagers.

Il en résulte un document cadre opérationnel qui a vocation à répondre à plusieurs problématiques :

- Faciliter la pratique du vélo ;
- Promouvoir la pratique du vélo ;
- Améliorer la circulation des cyclistes sur la commune et vers les pôles générateurs de déplacements ;
- Sécuriser le déplacement des enfants à vélo ;
- Permettre le stationnement sur l'ensemble des sites accueillant du public ;
- Permettre le financement d'opérations en lien avec la politique cyclable par les collectivités territoriales et l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve le schéma directeur vélo communal annexé à la présente délibération.

## AFFAIRES DIVERSES

En fin de séance, les points suivants sont abordés :

- Monsieur François LE BERRE, Adjoint en charge des ports, du littoral, de l'urbanisme et du patrimoine apporte à l'assemblée les informations suivantes :
  - **PLUI-H** : les comptes-rendus des 3 ateliers de synthèse de diagnostic territorial et enjeux du PLUI-H sont disponibles sur le site internet de la C.C.P.I. : [www.pays-iroise.bzh](http://www.pays-iroise.bzh) ;
  - **Lavoirs** : des dépliants promotionnels sur le circuit des lavoirs ont été réalisés. Par ailleurs, un reportage du magazine « Chemins de traverse » est prévu prochainement.
  - **Patrimoine** : la rénovation des cabanes de gabariers a débuté.
- Madame Cloé PAQUE, conseillère municipale, informe l'assemblée que la Fête du vélo, organisée par la C.C.P.I., aura lieu du 5 au 19 juin 2022.
- Monsieur Ronan LANSOINEUR, conseiller municipal, informe le Conseil que les « Radeaux roulants » auront lieu le 14 août 2022. La prochaine réunion de préparation se tiendra le 25 février 2022.

## Compte rendu des décisions prises au titre de la délégation du Conseil municipal au Maire

### Commande publique

Objet	Date de notification	Montant € HT	Titulaire
3 bornes wifi	20/12/2021	315,00	JMB INFORMATIQUE, 29200 BREST
Levée topo projet skatepark	22/12/2021	1055,00	URBATEAM, 29290 SAINT-RENAN
2 disques SSD pour ordinateurs médiathèque	22/12/2021	68,00	JMB INFORMATIQUE, 29200 BREST
Matériel voirie et travaux	24/12/2021	1651,04	FRANSONHOMME, 29850 GOUESNOU
Diagnostic hygiène restaurant scolaire	24/12/2021	520,00	LABOCEA, 22440 PLOUFRAGAN
Console de mixage analogique	04/01/2022	646,00	AUDIOLITE, 29490 GUIPAVAS
Cartes de vœux et enveloppes	06/01/2022	230,50	PRIM, 29810 BRELES
Matériel pour cross du Finistère (paillage, traverse, big bag)	07/01/2022	353,05	MAT'DECO BOIS, 29280 LOCMARIA-PLOUZANE
Clapet antiretour	18/01/2022	2467,58	ROUSSEAU, 29200 BREST
Formation 2 agents « Travail en hauteur avec utilisation du harnais »	21/01/2022	142,00	ASSIFEP OUEST, 29860 PLABENNEC

L'ordre du jour étant épuisé, Michel JOURDEN clôt la séance du Conseil municipal à 19h45.